

VD_FINDINFO AI 313/11 - 210/2012 vom 25. Juni 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-06-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_AI_313_11_-_210_2012

FR: VD_FINDINFO AI 313/11 - 210/2012 du 25 juin 2012

IT: VD_FINDINFO AI 313/11 - 210/2012 del 25 giugno 2012

Regeste

AGGRAVATION DE L'ATTEINTE À LA SANTÉ, NOUVELLE DEMANDE | 87 al. 3
RAI, 87 al. 4 RAI

Erwägungen

E. 5

a) Il s'ensuit que, mal fondé, le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée. b) En dérogation à l'art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice; le montant des frais est fixé en fonction de la charge liée à la procédure, indépendamment de la valeur litigieuse, et doit se situer entre 200 et 1'000 fr. (art. 69 al. 1bis LAI). Dès lors que le recourant est au bénéfice de l'assistance judiciaire, ces frais, fixés à 400 fr., resteront provisoirement à la charge de l'Etat. Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens, le recourant n'obtenant pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA et 55 al. 1 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.